



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-09008

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-09-05-00003 - délégation de signature EVEILLEAU Fanny (1 page)	Page 3
37-2022-09-05-00002 - procuration SSP Claude PINON (2 pages)	Page 5
37-2022-09-05-00001 - procuration SSP Laetitia PATEAU (2 pages)	Page 8

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-09-05-00003

délégation de signature EVEILLEAU Fanny

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Références : article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L680-7 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné **VRIGNON Jean Michel, Inspecteur divisionnaire hors classe**, déclare :

- constituer pour mandataire spécial **Madame EVEILLEAU Fanny, Contrôleuse des Finances Publiques** , à effet de signer et effectuer en mon nom :
- Opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- Recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- Exercer toutes poursuites,
- Acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- Opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- Donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- Le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- Accorder des délais de paiement pour le recouvrement des produits du secteur public local selon les limites suivantes : montant maximum 5000,00€, durée maximum 12 mois,

Fait à CHINON, le 5 septembre 2022

Signature du délégataire

signé

Fanny EVEILLEAU

Signature du déléguant ¹

signé

Le responsable du SGC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-09-05-00002

procuration SSP Claude PINON

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

*A donner par les Comptables des Finances publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné **Jean Michel VRIGNON**
comptable public, responsable du **Service de Gestion Comptable de CHINON**

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général
M. Claude PINON, inspecteur des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui/elle et en son nom, le Service de
Gestion Comptable de CHINON

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives, d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération, de signer les virements de gros montants et /ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie du Service de Gestion Comptable de CHINON

Entendant ainsi transmettre à **M. Claude PINON**
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il/elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à CHINON , le Cinq septembre deux mille vingt deux

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

signé

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

signé

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-09-05-00001

procuration SSP Laetitia PATEAU

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

*A donner par les Comptables des Finances publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné **Jean Michel VRIGNON**
comptable public, responsable du **Service de Gestion Comptable de CHINON**

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général
Mme **Laetitia PATEAU**, inspectrice des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui/elle et en son nom, le Service de
Gestion Comptable de CHINON

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives, d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération, de signer les virements de gros montants et /ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie du Service de Gestion Comptable de CHINON

Entendant ainsi transmettre à **Mme Laetitia PATEAU**
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il/elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à CHINON , le cinq septembre deux mille vingt deux

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

signé

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

signé

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir